



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**



DELIBERATION n° : 2023/90

**Réunion du 27 novembre 2023 à 19h00
Sous la Présidence de M. Yann DUGARD**

Date de convocation : 20/11/2023

Date d'affichage : 20/11/2023

Nombre de Conseillers :

En exercice : 29

Présents : ~~22~~ 23

Votants : 2526

*Enneur
matérielle.
(le maire)
Yann DUGARD*

Présents : Mme Martine BAUDART, Mme Marie-Claude BERGERY, M. Francis BOLY, M. Dominique CARPENTIER, Mme Geneviève COSSON, M. Frédéric COURVOISIER-CLEMENT, Mme Eva DERVIN, M. Marc DESGEORGES, Mme Valentine DION, M. Jean DUCASTEL, M. Yann DUGARD, Mme Annie FESTUOT, Mme Agnès HAUDECOEUR, M. Eric HUET, M. Benoît LAIES, Mme Nadège LAMPSON-GUEILLIOT, M. Christophe LEBON, Mme Patricia LESUEUR, M. Jean-Baptiste MACHINET, Mme Nathalie MAROTEAUX, M. Frédéric MULLER, Mme Françoise PAYEN, M. Hubert RENOLLET.

Excusé avec pouvoir de vote : Mme Barbara CORNEVIN-CORDONNIER a donné pouvoir de vote à M. Dominique CARPENTIER, M. Laurent MOREAU a donné pouvoir de vote à M. Yann DUGARD, Mme Magali ROGER a donné pouvoir de vote à Mme Françoise PAYEN.

Secrétaire de séance : M. Eric HUET

Objet : Demande de subventions pour le plan d'investissement global de voirie 2024

Vu la proposition d'un plan d'investissement de travaux de voirie pour 2024 de la commission « urbanisme - travaux » du 18/10/2023,

Vu la proposition de la commission « circulation » du 23/10/2023 de réaliser des travaux d'aménagement du stationnement devant les Tourelles rue Henrionnet et à Vrizy,

Vu le chiffrage d'avant-projet des travaux,

Vu le plan de financement prévisionnel suivant pour les travaux de voirie 2024 :

Dépenses		Recettes			
Postes de dépense	Montant (HT)	Financier	Dispositif	Part	Montant
Travaux plan d'investissement voirie	190 847,65 €	Etat	DETR	30%	62 996,30 €
Mission maîtrise d'œuvre	13 640,00 €				
Etudes annexes (HAP)	5 500,00 €				
TOTAL HT	209 987,65 €	TOTAL subventions		30,00%	62 996,30 €
		Reste à charge sur le HT		70,00%	146 991,36 €
TVA (base 20%)	41 997,53 €	FCTVA			41 335,65 €
		Reste à charge après application du FCTVA			661,88 €
TOTAL TTC	251 985,18 €	TOTAL TTC		100,00%	251 985,18 €

Entendu l'exposé de l'adjoint au Maire,

Certifié exécutoire compte tenu de sa transmission en sous-préfecture le :
Et de sa publication ou notification le :

12 DEC. 2023

12 DEC. 2023

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, DECIDE à l'unanimité :

- D'APPROUVER le plan de financement tel que présenté
- D'AUTORISER le Maire à solliciter une subvention auprès de l'Etat (DETR) et de tout financeur pouvant mobiliser un dispositif au regard du projet concerné
- DE CHARGER le Maire ou son adjoint de signer tous les actes afférents à cette délibération.

Le maire,

Yann DUGARD



Le Secrétaire de séance

M. Eric HUET



12 DEC. 2023

Certifié exécutoire compte tenu de sa transmission en sous-préfecture le :
Et de sa publication ou notification le : 12 DEC. 2023

12 DEC. 2023